

Le tableau des garanties en prévoyance complémentaire

Découvrez le tableau des **garanties prévoyance INTÉRIALE** adapté aux besoins des agents du ministère de la Justice et leurs familles.

Ce socle de protection inclut des garanties et services pour assurer la continuité de vos revenus en cas d'imprévu.

Vous pouvez l'enrichir par l'une des **deux options et leurs variantes**, adaptées pour répondre à vos besoins spécifiques ou pour renforcer votre sécurité financière.

NB : Garanties exprimées en pourcentage de l'assiette de rémunération, ce qui correspond au traitement brut ainsi que les primes à caractère pérenne, soit : traitement indiciaire brut + régime indemnitaire

		Garanties complémentaires	Option additionnelle 1*		Option additionnelle 2	
		Socle interministériel	Variante A	Variante B	Variante C	Variante D
 Incapacité temporaire de travail (ITT) 						
Maladie ordinaire	/	80%	100%	80%	100%	
Longue maladie / Grave maladie						
- 1 ^{ère} année	100%	100%	100%	100%	100%	
- 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	80%	85%	90%	85%	90%	
Congé longue durée	/	80%				
 Invalidité 						
Capital Invalidité Permanente et Absolue	/	70%	180%	70%	180%	
Rente invalidité						
- 1 ^{ère} catégorie	50%	60%	60%	50%		
- 2 ^{ème} catégorie	80%	90%	90%	80%		
- 3 ^{ème} catégorie	80% majorée de 40% pour tiers aidant	90% majorée de 40% pour tiers aidant	90% majorée de 40% pour tiers aidant	80% de l'assiette de rémunération, majorée de 40% pour tiers aidant		
 Décès 						
Capital	1 année de rémunération	170%	280%	170%	280%	
Capital Éducation	/	3 PMSS / enfant à charge				
Double effet	/	1,5 PMSS / enfant à charge				
Rente de survie pour enfant handicapé (par an)	/	0,6 PMSS / enfant à charge				
Frais d'obsèques	/	1 PMSS	1,5 PMSS	1 PMSS	1,5 PMSS	
Autres garanties						
Aide aux aidants (dont téléassistance)	/	Oui				

* Non ouverte aux fonctionnaires à temps complet et non complet (+28h).